

L'antique collégiale de Saint-Pierre, consacrée aujourd'hui au service paroissial.

« Comme tous ceux qui se construisent en ce moment en Angleterre (et on sait que les catholiques de ce pays ne bâtissent pas une seule église de quelque importance sans y placer un jubé), celui d'Aire est en bois sculpté, à double escalier replié, et enrichi d'une magnifique chaire, placée entre les deux ambonns. Elevé à l'entrée du chœur, où il se dessine en trois arcades surbaissées, munies de contre-arcatures trilobées, il divise le sanctuaire, réservé pour les redoutables mystères, des vastes nefs destinées aux fidèles, et sous ce rapport il communique à cette partie principale du monument un caractère auguste qui rappelle assez bien ces voiles mystérieux dont l'antiquité judaïque et chrétienne aimait à environner le Saint des Saints.

« L'usage primitif est donc rétabli. Désormais ce sanctuaire que le moyen âge, dit M. Smith (*Eglises gothiques*), dérobaux aux yeux avec tant de soin, qu'il eût voulu rendre impénétrable presque à la pensée même, au-dessus duquel planait un nuage d'encens au moment solennel de la consécration, le sanctuaire a retrouvé son voile allégorique et sa mystérieuse enceinte. Désormais il sera permis de faire la lecture de l'épître et de l'Évangile, ainsi que les leçons de l'office divin, sur un point suffisamment élevé pour que les assistans puissent prendre part à cette partie importante de la cérémonie. Nos yeux l'ont vu dans le jour mémorable de la Toussaint. Quand, au milieu d'une foule immense, à peine contenue dans une nef et ses doubles collatéraux, on entendit le sous-diacre, revêtu de sa riche tunique, entonner la lecture solennelle de l'épître du jour, nous crûmes entendre le saint vieillard de l'Apocalypse, énumérant sur le rocher de Pathmos les douze élus de chaque tribu, dont il avait appris le dénombrement dans le ciel; et lorsqu'après le graduel et la prose, on vit le diacre, précédé de l'encens et des acolythes, monter les degrés de l'ambon méridional pour annoncer à haute voix les béatitudes, qui ne s'est cru, pour un instant, transporté sur la montagne fameuse où le Sauveur du monde les proclama lui-même pour la première fois ces impérissables maximes, fondement et abrégé de tout l'Évangile?

« Ainsi, tandis que les plus vénérables cathédrales sont encore veuves de leurs jubés séculaires, tombés sous la hache des amonoclastes ou brisé-jubés des derniers siècles, la belle collégiale de Saint-Pierre a vu reparaître ce que ne tarderont pas à lui envier les monuments du premier ordre.»

— Une cérémonie pleine d'intérêt a eu lieu le 7 novembre dans l'Eglise de Sainte-Catherine, à Lille. Une jeune veuve, d'origine anglaise, a fait, à l'autel de Notre-Dame-de-la-Treille, abjuration, dans sa langue maternelle, des erreurs du protestantisme dans lesquels elle avait été élevée. Après une touchante allocution de M. le doyen de la paroisse, qui présidait la cérémonie, la néophyte, toute vêtue de blanc et voilée, a été conduite aux fonts baptismaux pour recevoir le baptême conditionnel; puis ramenée, au chant des psaumes, à la chapelle de la Sainte-Vierge, où l'officiant a dit une messe d'actions de grâces. La nouvelle catholique a été admise à participer, pour la première fois, à la sainte table; elle s'en est approchée avec une ferveur et un recueillement qui ont vivement ému la nombreuse assemblée.

Près de cette jeune femme on remarquait une petite fille de quatre ans et demi, son enfant, baptisée depuis quelques jours, elle avait reçu le nom de Marie. La jeune mère a voulu prendre celui d'Anne, par une pieuse allusion que le digne pasteur a fait ressortir, lorsqu'il a félicité la nouvelle catholique du bonheur dont son âme était remplie. Il a terminé la cérémonie, en invitant tous les fidèles à s'unir à l'association de prières et de bonnes œuvres, qui, tous les jeudis, demande à Dieu la conversion de nos frères séparés, de l'Angleterre.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Nous publions ci-dessous le rapport officiel de l'assemblée de Jeudi dernier, au marché Ste. Anne.

A une assemblée très nombreuse des citoyens de la Ville et Cité de Montréal, convoquée ce jour à la Halle du Marché Ste. Anne, par avis public du neuf de ce mois, à l'effet de témoigner leur approbation de l'administration de Son Excellence le Très Honorable Sir Charles Bagot et en même temps de manifester la douleur sincère que leur fait éprouver l'état précaire de sa santé; les procédés suivants ont eu lieu.

Son Honneur le Maire de Montréal a été appelé au Fauteuil et Messieurs S. Bellingham et A. A. Dorion, Ecuier, Avocats, ont été priés d'agir comme Secrétaires.

Mr. le Maire a succinctement expliqué en français et en anglais le but de l'assemblée; puis, l'Honorable D. B. Viger, à la demande unanime des personnes présentes, a fait dans les deux langues des observations sur l'objet de l'Assemblée et sur l'esprit des résolutions qui devaient y être proposées.

Les résolutions suivantes ont alors été proposées et ont été agréées par acclamation :

1. Par P. Beaubien, écuyer, M. D. C. V. secondé par C. Monk, écuyer, avocat.

Résolu que cette assemblée remplie d'un profond respect pour Son Excellence le Gouverneur Général, croit devoir exprimer les sentiments de douleur et d'anxiété que lui fait éprouver l'état précaire de la santé de Son Excellence, et les vœux qu'elle forme—avec tous les habitans de cette province—pour son rétablissement.

2. Par l'Honorable D. B. Viger, M. P. P., secondé par Benjamin Holme M. P. P.

Résolu que cette assemblée croit devoir en même temps applaudir aux choix récents que Son Excellence a faits, pour s'aider de leurs avis, d'hommes qui jouissent de l'estime et de la confiance publique; et reconnaît avec des sentimens de gratitude la conduite pleine de droiture et d'équité, de sagesse et de prudence que Son Excellence a tenue dans l'administration du gouvernement de ce pays.

3. Par C. S. Cherrier, écuyer, C. R. et Ex-M. P. P. Secondé par L. T. Drummond, Ecuier, Avocat.

Résolu que cette Assemblée unit ses ferventes prières à celles de la masse du peuple, pour demander au ciel qu'il accorde à Son Excellence un prompt retour à la Santé; qu'il la mette en état de continuer à travailler d'une manière efficace à rétablir l'empire de la justice par des règles de conduite également protectrices de tous les citoyens sans distinction et qui soient propres à faire jaillir les sources d'un bonheur et d'une prospérité durables, et à resserrer les liens qui unissent la Colonie à la Métropole, pour leur avantage et leur intérêt réciproques.

4. Par J. W. Dunscomb, Ecuier, Ex-M. P. P. Secondé par G. E. Cartier, Ecuier, Avocat.

Résolu qu'un comité de sept personnes soit nommé, pour rédiger une adresse basée sur les résolutions ci-dessus, et aviser aux moyens de la faire parvenir à Son Excellence; et que ce Comité soit composé de Messieurs Kimber, Delisle, Barthe, J. Viger, Lemoine, J. Smith et Bellingham.

Ce Comité après une courte absence de l'Assemblée a fait à son retour par son Président rapport dans les deux langues d'une Adresse basée sur les résolutions ci-dessus: laquelle adresse a été lue en français par le dit Président, Jacques Viger, Ecuier, et en anglais par B. H. Lemoine, Ecuier, J. P. l'un des membres du Comité.

Mr. le Maire ayant alors demandé si l'Assemblée concourait dans l'Adresse à Son Excellence telle que lue, elle a été agréée à l'unanimité et avec les plus grands applaudissemens.

Et il a été ensuite résolu sur la demande du Maire-Président, que cette adresse et les procédés de ce jour seraient transmis à Son Excellence Sir Charles Bagot, sous les seules signatures du Président et des Secrétaires de l'Assemblée.

Montréal, 12 Janvier 1843.

Attesté

Jos. Bourret, Maire.

Contresignée par nous

Président de l'Assemblée.

Sydney Bellingham }
A. A. Dorion. } Secrétaires,

Mr. le Maire s'étant alors retiré, Jacques Viger, Ecuier, Ex-Maire de Montréal a été appelé au fauteuil, et sur motion de C. S. Cherrier, Ecuier, secondé par B. H. Lemoine, Ecuier, les remerciemens de l'Assemblée ont été votés à Son Honneur le Maire de Montréal, pour la manière pleine de dignité avec laquelle il a présidé aux procédés de ce jour.

Et après trois *cheers* en l'honneur de la "Constitution Britannique" trois autres en l'honneur de Sir Charles Bagot, et en faveur du Ministère Canadien l'Assemblée s'est séparée.

Montréal, 12 Janvier 1843.

Signé,

J. Viger.

Président.

Sydney Bellingham }
A. A. Dorion. } Secrétaires.

ADRESSE.

A Son Excellence Sir Charles Bagot G. C. B., Gouverneur en Chef de la Province du Canada, &c. &c. &c.

Nous, les habitans de la ville et cité de Montréal, avons l'honneur de prier Votre Excellence de recevoir l'assurance de notre profond respect, et celle de la douleur et des anxiétés que nous font éprouver ses longues souffrances, et de vouloir bien aussi agréer les vœux que nous formons avec les habitans de cette province, pour son rétablissement.

Nous nous permettrons en même temps d'applaudir aux choix récents que Votre Excellence a faits pour s'aider de leurs avis, d'hommes qui jouissent de l'estime et de la confiance publiques, et de lui témoigner notre reconnaissance de sa conduite pleine de droiture et d'équité, de sagesse et de prudence dans l'administration du gouvernement du pays.

Nous joignons nos ferventes prières à celles de la masse du peuple, pour demander au ciel qu'il accorde à Votre Excellence un prompt retour à la santé; qu'il la mette en état de continuer à travailler d'une manière efficace à rétablir l'empire de la justice par des règles de conduite également protectrices de tous les citoyens, sans distinction, et qui soient propres à faire jaillir les sources d'un bonheur et d'une prospérité durables, et à resserrer les liens qui unissent cette colonie à la métropole, pour leur avantage et dans leur intérêt réciproques.

• Nous apprenons que l'Adresse ci-dessus a été transmise hier à Kingston, et que M. le Maire de Montréal et MM. P. Beaubien, M. D., J. Smith et C. Monk, avocats, en sont les porteurs.

IRLANDE.

—En Irlande, la taxe des pauvres est devenue si lourde que le dépôt du 35e régiment, qui se trouve à Carrick-on-Suir, a reçu l'ordre de prêter main-forte pour le recouvrement de la taxe, et plusieurs compagnies de dragons du 7e régiment doivent se rendre à Carrick dans le même but.